

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evolution du portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats, en pour-cent, à fin décembre 1987 par rapport à fin septembre 1987.

Réserve de travail en mois

On demandait les réserves de travail en mois, compte tenu du personnel en place.

Effectifs de personnel

Les effectifs devaient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les

apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au moins à mi-temps.

Engagements et licenciements

On demandait quelles seraient, au cours du premier trimestre de 1988, les variations prévisibles des effectifs de personnel.

Perspectives d'occupation

Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation pour le premier trimestre de 1988.

Groupes spécialisés**GII – Ingénieurs de l'industrie
Groupe romand****Premières activités publiques
du groupe GII romand**

Dans l'optique de la prochaine constitution du groupe régional romand des ingénieurs de l'industrie, une série de manifestations sont mises sur pied ces prochaines semaines. Elles sont notamment destinées aux nouveaux et futurs membres de ce groupe. C'est pourquoi les membres SIA sont invités non seulement à participer eux-mêmes à la journée du 16 avril et aux excursions techniques, mais à rendre les étudiants de 4^e année de nos EPF attentifs aux programmes présentés ci-dessous. En effet, ces activités sont de nature à inciter ingénieurs et étudiants à s'intéresser à la SIA et à y voir une société dans laquelle leurs préoccupations professionnelles font l'objet d'un intérêt réel.

**Journée du GII romand,
le 16 avril 1988, à l'EPFL**

8 h 30 Accueil café
9 h Bienvenue, par le professeur Bernard Vittoz, président de l'EPFL
9 h 10 Objectif de la journée: présentation du GII romand, par Jacqueline Juillard, Genève, vice-présidente du Groupement des ingénieurs de l'industrie de la SIA

Formation et carrière de l'ingénieur

9 h 20 Introduction, par Jean Wahl, ingénieur-conseil, Genève, président du Conseil d'administration de la SOGEVA
9 h 30 Formation et postformation, par Michel Juvet, Dr ès sciences, Genève, responsable de la forma-

tion du Département technique de Givaudan
9 h 50 Spécialiste/généraliste, par Stéphane Kudelski, Cheseaux, Kudelski SA
10 h 10 Ingénieuréconomiste, par le professeur Pierre Goetschin, Lausanne, IMEDE
10 h 30 Table ronde présidée par Jean Wahl, avec la participation des conférenciers et, notamment, de Georges Rochat, directeur de Valtronic SA aux Charbonnières
11 h 30 Apéritif et déjeuner.

*Rôle et intégration de l'ingénieur
dans la société*

14 h Introduction, par le professeur Jean-Claude Badoux, Lausanne, président de la SIA
14 h 10 Rôle de l'ingénieur
- dans l'industrie, par Eric Müller, Dr ès sciences, Gals, directeur de CIR
- dans l'administration, par Marcel Desponds, Lausanne, directeur du 1^{er} arrondissement des CFF
- comme indépendant, par Pierre-Alain Ruffieux, Denens, ingénieur-conseil en gestion industrielle
15 h 10 Pause café
15 h 30 La parole est aux jeunes, par M. de Planta, Lausanne, président de Junior Entreprise de l'EPFL
15 h 50 L'image de l'ingénieur dans la société, par Jacques-Simon Eggly, Genève, journaliste et conseiller national
16 h 05 Table ronde présidée par François Gross, Fribourg, rédacteur en chef de *La Liberté*, avec les conférenciers et, notamment, le professeur Maurice Cosandey
17 h 15 Fin de la journée.

Renseignements et inscriptions: CAST, EPFL, 1015 Lausanne, tél. 021/473575.

Visite exceptionnelle du CERN

Vendredi 22 avril 1988, 11-14 heures

A titre tout à fait exceptionnel, la possibilité est offerte aux membres du GII de visi-

ter les aimants géants (1000 à 8900 tonnes) actuellement en cours de montage au CERN (Meyrin-Genève et Saint-Genis/Ain) et qui ne seront plus accessibles après leur mise en service à fin 1988-début 1989. Ces détecteurs de particules constituent des réalisations internationales uniques au monde et faisant appel aux techniques les plus avancées: supra-conducteurs, alliages d'aluminium spéciaux, usinage en URSS, etc.

Un article décrivant le plus gros de ces aimants paraîtra prochainement dans cette revue.

La participation à cette visite est limitée aux membres du GII, en priorité aux nouveaux membres (voir en p. 75). Le chantier se trouve en territoire français (il est indispensable de se munir d'un passeport ou d'une pièce d'identité) et son accès est difficile.

Inscription: au moyen de la carte en p. 19 des annonces.

Visite des établissements Staubli

Vendredi 3 juin 1988

Les établissements Staubli à Faverges (Haute-Savoie) se situent sur le plan mondial à la pointe de la robotique (en collaboration avec la maison américaine *Unimation*), de la fabrication de raccords rapides destinés à l'industrie et à la recherche spatiale ainsi que des programmateurs pour les machines textiles.

La participation à cette visite est limitée aux membres du GII, en priorité aux nouveaux membres (voir en p. 75). Les usines se trouvant en France, il est indispensable de se munir d'un passeport ou d'une pièce d'identité.

Inscription: au moyen de la carte en p. 19 des annonces.

Visite des usines de la SNR

L'excursion ci-dessus permettra également aux participants de visiter les usines de la SNR (Société nationale des refoulements), à Annecy (Haute-Savoie), une entreprise renommée pour ses chaînes de fabrication ultra-modernes.

Actualité**Les vœux de l'Interassar
pour 1988**

La carte de vœux adressée en début d'année par l'Interassar, qui groupe toutes les associations d'architectes de Genève, mérite une large publicité. Nous en reproduisons volontiers ici le texte et l'illustration.

Rédaction

Au temps des vœux pour l'an nouveau, les délégués des associations d'architectes, réunis en assemblée générale, ont manifesté à l'unanimité leur opposition aux empaillages.

Tel est leur message en faveur d'une meilleure architecture dans notre cité.

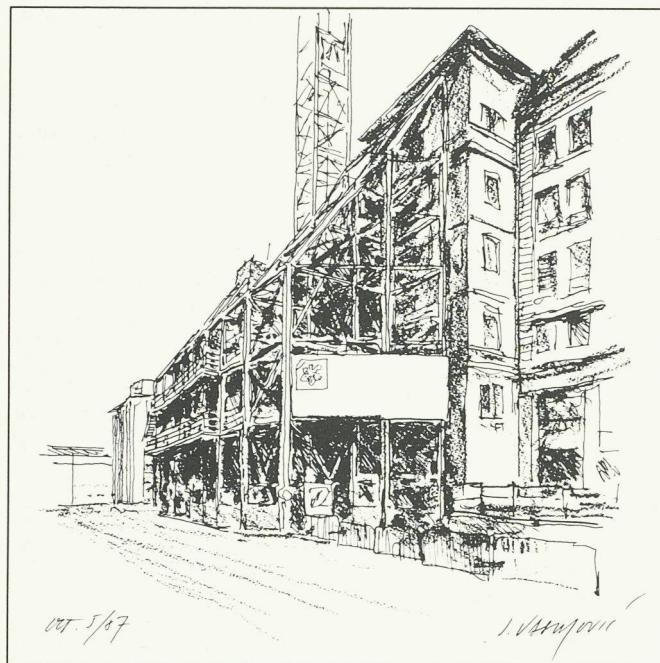
Commentaire

Au printemps 1984, la section genevoise de la FAS recourait contre l'autorisation préalable délivrée par le DTP pour la démolition-reconstruction de l'immeuble Camoletti à la Corraterie, la façade existante étant seule «conservée». Quelques jours plus tard, le Groupe des

architectes de la SIA soutenait publiquement cette action.

La Commission de Recours s'est prononcée sur le fond deux mois après :

En tant que telle, l'obligation de conserver la seule façade d'un bâtiment, tout en autorisant pour le reste une reconstruction entièrement neuve, n'échappe certainement pas à l'application de l'article 11 de la loi sur la protection de l'environnement.



nement pas au grief d'arbitraire.

- Du point de vue architectural, une telle solution n'est qu'un semi-pastiche dépourvu de toute justification.
- Du point de vue économique, une opération de ce genre constitue un pur gaspillage.

- Du point de vue enfin de la sauvegarde des monuments, cette méthode n'offre aucun intérêt, seules les apparences étant sauvegardées.

On ne peut donc voir à cette solution qu'une justification d'ordre politique, résidant dans la crain-

te de l'autorité d'affronter une «opinion publique» qui ne s'exprime que par ses minorités et qui, excédée - à juste titre sans doute - par de trop nombreux abus en ce domaine, s'oppose aujourd'hui à toute modification de l'environnement bâti, quitte à ce que seul le décor reste planté... Cette décision est historique.

On ne pouvait espérer condamnation plus ferme de cette pratique déplorable qu'est «l'empaillage» des immeubles de la ville. Le DTP devra désormais choisir entre la conservation intégrale d'un immeuble ancien ou son remplacement par un immeuble contemporain.

Faut-il que Genève, après avoir souffert de l'excès de démolitions, souffre aujourd'hui des effets de la «protectionnite»?

La Commission de Recours condamne ce systématisme : Il est d'ailleurs assez significatif à cet égard de constater que la Société d'art public est intervenue dans la présente cause pour sauvegarder un immeuble dont la construction avait précisément provoqué sa constitution à l'époque. La Commission fait ici allusion au fait qu'en 1903, l'Art public fut fondé pour s'opposer à la démolition de la Tour Thelus-

son, datant de 1207, et faisant partie de l'enceinte de Marcoux; la seule concession faite par l'architecte Camoletti fut l'intégration d'un élément qui évoque la tour; pour le reste, il érige un manifeste d'architecture «nouvelle».

Où en sommes-nous presque quatre ans plus tard?

Cette façade-décor est debout - maintenue par une énorme construction métallique, presque suspendue dans le vide, pour permettre le creusement d'un trou de plus de dix mètres de profondeur. Cette acrobatie démontre clairement l'absurdité de l'opération. La construction métallique, presque un pont sur le Rhône, encombre la rue, interrompt la circulation piétonne et hypothèque la vie du quartier pour de nombreuses années. Il est à craindre que ce procédé insensé de l'empaillage ne soit repris ailleurs, au Palais Wilson par exemple.

Les architectes genevois sont, dans leur très grande majorité, décidés à faire tout ce qui est démocratiquement et légalement possible pour ne plus jamais subir semblable «protectionnite» aux dépens de notre belle cité.

Les Danois habitent l'avenir à l'essai

Continuellement à la recherche de solutions nouvelles, les Danois ont réalisé une cité modèle géante : 550 appartements ont été construits à la périphérie de la ville d'Odense, comme une réponse aux besoins d'habitation de la société moderne.

Quatorze communautés d'architectes ont conçu, en collaboration étroite avec les groupements sociaux les plus divers, de nouveaux modèles d'habitation qui cherchent à satisfaire les besoins - soumis aux phases de la vie et à l'état social - à longue vue.

En appliquant des matériaux, des principes et des méthodes de construction économisant l'énergie, tels qu'ils ont été récemment développés, la ville d'Odense expérimente ainsi des modèles d'habitation d'un nouveau genre, qui peuvent être les précurseurs de l'urbanisme de demain.

La cité modèle, unique en Europe, ouvrira ses portes du 27 avril au 12 juin 1988 et donnera, sous la devise «Byg & Bo» (construire et habiter), droit de regard dans les solutions d'habitation non conventionnelles des Danois à un public intéressé.

Un programme cadre, avec des congrès et des visites guidées, rendra possible une analyse approfondie de différents problèmes tels que «L'appartement flexible viager», «Jeunes et vieux sous le même toit», «Renouvellement urbain intégral».

Des renseignements supplémentaires peuvent être demandés auprès du Consulat général du Danemark, case

postale, 8027 Zurich, tél. 01/2016670 ; responsable : M. P. Muller.

F. N.

Le coin de la rédaction

Point final

Avec beaucoup, beaucoup de retard, le Conseil fédéral se rend à l'évidence : un tunnel ferroviaire de base est indispensable, si l'on veut conserver à la Suisse la place qu'elle a occupée jusqu'ici dans le réseau ferré européen. Inutile de dire que cette constatation revient, pour quiconque a suivi l'évolution des chemins de fer en Europe, à enfoncer une porte ouverte.

Ce qu'il y a de véritablement nouveau aujourd'hui, c'est la constellation politique en Suisse :

- Accession d'un Bernois au Conseil fédéral - et précisément à la tête du Département concerné !
- Conjonction des intérêts bernois et valaisans à la réalisation d'un tunnel de base du Lötschberg.
- Concertation d'élus français, suisses et italiens en vue de la revalorisation de la ligne du Simplon.
- Evaluation comparative des coûts des divers tracés favorables à la solution sous le Lötschberg (cette montagne qui n'existe pas pour les géographes...).

Les promoteurs du tracé empruntant le Simplon devront se préparer à répondre de façon précise à quelques questions pertinentes. Sachant que le trafic ferroviaire transalpin - jadis fleuron des CFF sur le plan des recettes - ne couvre plus ses coûts, quel intérêt pratique la Suisse a-t-elle à maintenir ce transit sur son territoire ? Au-delà des retombées économiques des immenses chantiers que nécessitera la réalisation du nouveau tracé, quelles sont les conséquences économiques positives et durables que peuvent attendre les régions concernées ? Comment la Suisse compte-t-elle se faire entendre après 1992 dans la gestion du réseau ferré européen, sans être membre de la CEE ?

Ce n'est pas dans l'euphorie que seront acquises les meilleures solutions, mais après un examen serré de tous les facteurs entrant en ligne de compte. Les déclarations de principe les plus vibrantes ne seront pas considérées comme des arguments à ce niveau...

Jean-Pierre Weibel
rédacteur en chef